

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNCFS : la FNC vote pour la biodiversité.

13 mai 2022 à Issy-les-Moulineaux,

Aujourd'hui, le CNCFS s'est prononcé sur la décision de lever temporairement l'interdiction de broyage ou de fauchage des jachères de tous terrains à usage agricole, prévue par l'arrêté du 26 mars 2004, dans le but d'accroître le potentiel de production agricole de l'Union européenne, tant pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale.

La FNC comprend bien, au regard de la guerre en Ukraine mais aussi des enseignements de la crise du Covid, la nécessité pour la France d'avoir une agriculture forte et d'être autonome sur le plan alimentaire. Pendant trop longtemps, on a oublié ces fondamentaux de l'auto-suffisance alimentaire et le fait que des gens meurent encore de faim. Il est bon qu'ils reviennent sur le devant de la scène mais pas au mépris des objectifs environnementaux que souhaitent tous les Français.

Pourtant, cette dérogation ne peut que susciter notre incompréhension.

Incompréhension, car depuis toujours, les chasseurs se sont engagés en faveur de la biodiversité et travaillent avec le monde agricole pour valoriser les parcelles non cultivées, que ce soit avec les jachères environnement faune sauvage, les jachères fleuries, les bandes enherbées ou Agrifaune, par exemple. Cette dérogation remet en cause ces actions communes.

Incompréhension, car ce n'est pas le retour en production de mauvaises terres agricoles qui va aider à répondre à la problématique de spéculation des cours des denrées générée par la potentielle perte de 161 millions de terres agricoles russes et ukrainiennes.

Incompréhension, car ces jachères constituent un apport essentiel pour protéger la biodiversité en zones de plaine et le broyage de ces parcelles écologiquement précieuses occasionnera une mortalité supplémentaire des populations d'espèces inféodées aux milieux agricoles. En effet, ces jachères sont des zones de refuge et d'alimentation pour la petite faune tout au long de l'année.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par ailleurs, en augmentant la part de terres cultivées, on augmente potentiellement les dégâts de grands gibiers et en parallèle le coût de l'indemnisation de ces dégâts qui est déjà à un niveau insupportable.

Pour toutes ces raisons les représentants cynégétiques ont voté contre ce texte.

Willy Schraen, Président de la FNC : « L'Europe est une adepte du « deux poids, deux mesures ». Elle renie ses grands principes et tourne le dos aux objectifs environnementaux qu'elle s'est fixée en autorisant ce type de mesure, néfaste à la biodiversité. C'est incompréhensible, alors que la Commission européenne continue à refuser tout pragmatisme avec la chasse des oies en février ou s'acharne à vouloir éradiquer les chasses traditionnelles »

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

